# PARTENAIRE DU CLUB SPORTIF SABLONS-GAZONFIER

Devenez partenaire du CSSG.

Comment faire?

Plusieurs solutions de partenariat pour soutenir le CSSG Basket dans la conduite de ses différents projets et de son développement (pérennisation du poste de son salarié, équiper ses équipes, achat de matériel, formation des cadres techniques...):

- ☐ Panneau publicitaire
- ☐ Equipement d'équipe (sponsoring de maillots de match)
- ☐ Encart publicitaire (affiche match seniors filles et garçons)
- ☐ Souscription de l'ABB
- ☐ Mécénat : « Club partenaire du CSSG »



# LES PANNEAUX PUBLICITAIRES

#### **Présentation:**

Mise en place d'un panneau publicitaire de l'annonceur pour tous les matchs de toutes les équipes du club se déroulant dans le gymnase de l'Epau.

Favoriser la promotion commerciale de l'annonceur au cours des matchs des équipes seniors au moyen d'un équipement sono.

Un contrat est signé entre les deux parties sur une durée de trois ans (du 1 septembre 2014 au 31 août 2017).

Au terme de ce contrat, l'annonceur pourra reconduire l'exposition de son panneau dans le gymnase par un nouveau contrat portant sur une ou plusieurs années.

## **Les tarifs**:

Année 2015 / 2016	Prix (en Euros TTC)	
	1 panneau	
1 <sup>ère</sup> année	350 €	
2 <sup>ème</sup> année	350 €	
3 <sup>ème</sup> année	350 €	
Etc	300 €	

# **Avantage fiscal:**

Sur votre demande une facture ou attestation sera établie afin que vous puissiez le déduire de votre déclaration d'impôt. Les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt (publicité).

# Exemple:



# **EQUIPEMENTS DE MATCH**

# **Présentation:**

Equiper (12 maillots et 12 shorts) les équipes du CSSG Basket pour leurs rencontres de championnat sous les couleurs (JAUNE et BLEU) avec votre publicité dessus.

# Les tarifs:

# Plusieurs choix sont possibles

- 1. Un jeu complet (12 maillots et shorts) : environ 1500 €
- 2. Votre publicité sur **un jeu de maillots** : 350 € par an pendant 3 ans Contrat sur une durée de 3 ans. Le club avançant la première année la part pour financer le jeu complet.

## **Avantage fiscal:**

Sur votre demande une facture ou attestation sera établie afin que vous puissiez le déduire de votre déclaration d'impôt. Les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt (publicité).

# **Exemple**:



#### **ENCARTS PUBLICITAIRES**

#### Présentation:

Campagne d'affichage (couleur – format A3) pour annoncer les rencontres à domicile de l'équipe seniors filles et garçons qui évolue en championnat régional 2. De plus, durant la rencontre annonce sonore de votre établissement.

## Les tarifs des encarts publicitaires :

Plusieurs choix sont possibles :

Partenaire du match : 60 € le match

1 match: 20 € 5 match: 80 € 24 match: 150 €

#### **Avantage fiscal:**

Sur votre demande une facture ou attestation sera établie afin que vous puissiez le déduire de votre déclaration d'impôt. Les versements ouvrent droit à **une réduction d'impôt (publicité)**.

# **Exemple**:





### **LE MECENAT**

# **Présentation:**

Devenez membre du « club des partenaires du CSSG BASKET » afin de soutenir le club pour la pérennisation du salarié du club.

## Le Mécénat qu'est ce que c'est ?

L'association doit être d'intérêt général et l'association doit exercer une activité non lucrative, ce qui est le cas puisque le CSSG Basket fait partie du CSSG Omnisport association de la loi 1901.

Seul le nom du donateur (logo, sigle...) doit apparaître à l'exception de tout message publicitaire. Le nom peut figurer notamment sur les supports de communication de l'association; Il doit exister une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la "prestation rendue". A défaut, il s'agit d'une opération de publicité.

Il est conseillé de constater une opération de mécénat par un contrat écrit. La définition des obligations des deux parties est de nature à éviter les litiges ultérieurs. En outre, l'entreprise doit conserver une pièce justificative à l'appui de sa comptabilité.

#### **Avantage fiscal**

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a modifié l'avantage fiscal attaché aux dons. Ce nouveau régime prend effet au 1er janvier 2003.

# Entreprises concernées

Sont concernées les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) ou des bénéfices agricoles (BA).

# Plafond de déduction

Les versements sont pris en compte dans la limite de 5 p. mille du chiffre d'affaires. Lorsqu'ils excèdent cette limite, l'excédent donne lieu à avantage fiscal au titre de l'un des cinq exercices suivants. Ces excédents reportés sont compris dans la limite de 5 p. mille, après les versements de l'année.

# Réduction d'impôt

Les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant. Chaque année, elle est calculée en priorité sur les dépenses de l'année; les reports sont retenus ensuite, par ordre d'ancienneté.

**PRÉCISIONS**: Un exploitant individuel peut à la fois bénéficier de la réduction d'impôt au titre des dons des particuliers et à celle prévue en faveur des dépenses de mécénat. Les mêmes versements ne peuvent ouvrir droit qu'à une seule réduction d'impôt.



Président : André KERAVEC

ADRESSE

Téléphone **2**:06

E-Mail:

**Trésorier :** Denis CLAVIERES

ADRESSE

Téléphone E Mail :

**2**:06

# PRÉ-CONTRAT DE PARTENARIAT

DÉSIGNATION DES	S PARTIES CONTRACTANTES.
Club Sportif S Gazonf	
	- Equipement complet (12 maillots et shorts)
Panneaux :	Coût:Panneau publicitaire dans le gymnase de l'Epau Le Mans
	panneau, soit 350 €)
	<u>Coût</u> :
Autre Forme :	<u>Coût</u> :
	Coût total:
Paiement :	Le règlement est payable par chèque à l'ordre du « CSSG Basket ». Un exemplaire du présent contrat est remis à chaque partie. le

**CSSG BASKET SPONSOR** Signatures :